

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophia Meyer](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2c8b09a556d806e3458cc539>

Date d'obtention : 2023-12-20 04:28:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- parler, rassurer et informer, la victime.
- évaluer l'importance de la situation, si l'acte est impulsif ou malveillant. Remplir la grille d'évaluation.
- Vérifier l'information et parler à l'investigateur.
- en cas de malveillances contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

les étapes de la méthode Sexto sont a utilisé dès qu'un élève nous nomme qu'il est victime ou témoin d'échange de texto à son insu, que ces texto peuvent concerner de la prono juvénile. Le partenariat avec la police et le DPCP est un atout dans cette méthode et ce pour l'intégrité de la personne visée. Il est aussi important de se protégé en tant qu'intervenant en évitant de regarder le contenu, de ne pas être un mandataire de la police et de ne pas répondre aux journalistes lorsqu'une situation devient médiatique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification de l'information, car les personnes concernées ne veulent pas toujours collaborer.